

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 mai 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mai 2014

2014 V. 26 Vœu relatif au maintien des quartiers Porte de Vanves et Fontaine au Roy dans le dispositif Politique de la Ville.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant les vœux déposés par Mme Carine PETIT, M. François VAUGLIN et les élu-e-s du groupe Socialiste et Apparentés ;

Considérant que depuis 2001, la Ville de Paris s'est engagée à structurer une politique de la ville ambitieuse pour agir contre les inégalités urbaines et sociales existant dans la Capitale ;

Considérant que quatorze quartiers parisiens ont été identifiés comme prioritaires au titre de la Politique de la Ville et sont inscrits dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale signé entre la Ville et l'Etat ;

Considérant que depuis de nombreuses années, les Maires d'arrondissement défendent la nécessité que les territoires prioritaires soient ancrés au cœur du dispositif de cohésion sociale ;

Considérant que les indicateurs socio-économiques parisiens restent préoccupants, que les inégalités entre, les quartiers populaires et le reste de la ville continuent de se creuser et que l'impact de la crise touche plus fortement les habitants de ces quartiers ;

Considérant que l'occupation de l'espace public se distingue sur ces territoires par des problématiques sociales que la statistique ne prend pas en compte : errance de populations très précarisées (demandeurs d'asile, mineurs étrangers isolés, personnes toxicomanes, SDF), ventes à la sauvette, zones de prostitution et de campements sauvages ;

Considérant que le rôle d'accueil de la Capitale et la préservation de la mixité sociale se jouent dans les quartiers populaires ;

Considérant que le dispositif Politique de la Ville a permis avec l'ensemble des partenaires associatifs et institutionnels d'être force de propositions en impulsant des projets innovants en termes de lien social, d'éducation, d'insertion professionnelle et de concertation avec les habitants ;

Considérant la nécessité de continuer une action renforcée et coordonnée de la Ville, de l'Etat et de l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs en direction des habitants de ces quartiers où l'exclusion économique et sociale est plus importante qu'ailleurs ;

Considérant les vœux adoptés par les conseils des 11^{ème} et 14^{ème} arrondissements ;

Sur proposition de Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

- Dans le cadre de la réforme de la géographie prioritaire, Mme la Ministre des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports prenne en compte les spécificités sociales et économiques parisiennes :
pour que :
- la future cartographie des quartiers prioritaires prenne en compte les 8 arrondissements concernés par les quartiers Politiques de la Ville.
- les périmètres des quartiers prioritaires soient le plus largement pérennisés afin que les habitants et les acteurs associatifs de ces quartiers puissent compter sur l'engagement indispensable de l'Etat.